

# Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 25 AVRIL 2018 A 20H30**

**Président de séance** : M. Michel SYLVESTRE.

**Etaient présents (20)** : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, GROUGEARD Michel, MAIGNE Solange, GARRIGUES Françoise, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, CHAVET-JABOT Nelly, HARDOUIN Michel, THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, COUSTOU Jean-Claude, MARTINS David, JOUBERT Michel, ELIAS Marie-José, VIERSOU Christophe, POIRRIER Michelle, PUECH Roland.

**Absents représentés (3)** : Mme et MM. LARRAUFFIE Gilles (représenté par procuration par RUAUD Maria de Fatima), ALIBERT Sylvie (représentée par procuration par GARRIGUES Françoise), DAGNAUD Pascal (représenté par procuration par VIERSOU Christophe).

**Absents (4)** : Mmes et MM. GARBE Daniel, DUPARCQ Elisabeth, LABROUE Delphine, PARRA Angel.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAVET-JABOT Nelly.

## **Approbation du PV du Conseil Municipal réuni le 05 avril 2018**

M. COUSTOU précise qu'il avait indiqué que la distance doline-captage des Courtilles était de 2 kilomètres et non pas de quelques kilomètres.

## **01. OBJET : MOTION POUR UN RÉEL PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT**

Vu l'approbation à l'unanimité de la motion lors du conseil communautaire extraordinaire en date du 23 avril 2018,

M. le Maire présente ladite motion à son conseil municipal et lui propose de l'approuver.

M. SYLVESTRE rappelle que l'Etat a appuyé la création de CAUVALDOR. Il est nécessaire à l'heure actuelle de dynamiser l'économie et l'Etat refuse la création de réserves foncières économiques sans projet précis sous-tendant cette création. Il existe d'autre part un projet porté par un porteur de projet à Viroulon nécessitant le déclassement de la zone militaire ; ce déclassement est en attente depuis six mois.

M. SYLVESTRE précise que la motion a été adoptée à l'unanimité par le Conseil communautaire et lit la motion à l'assistance.

M. PUECH demande s'il existe d'autres griefs que la réserve foncière. Mme RUAUD évoque l'existence de nombreux griefs, notamment concernant le PLUI-H ou le plan de prévention du risque inondation (PPRI), chacun des vice-présidents ayant cité un exemple. M. SYLVESTRE explique que par exemple dans le cadre de la GEMAPI la notion de zone inondable est différente selon que l'on se situe dans le Lot ou bien en Dordogne et en Corrèze. M. GROUGEARD explique également que les normes PPRI changent du jour au lendemain ; M. SYLVESTRE ajoutant que la règle n'est pas la même pour tout le monde.

M. PUECH questionne à nouveau afin de savoir si ces freins étatiques sont les véritables raisons de l'ire de M. LIEBUS. M. SYLVESTRE répond par l'affirmative.

M. ROCH établit un parallèle avec les difficultés rencontrées par les Ehpad face à une gouvernance étatique qui se transforme de plus en plus en « tyrannie sans tyran » selon la formule d'Hannah Arendt. Il semble facile de renverser la responsabilité en la faisant porter aux collectivités territoriales.

M. COUSTOU est très dubitatif car nous sommes dans un Etat de droit, gouverné par des Parlementaires élus qui votent des lois. Il s'étonne que ce type de motion n'existe pas dans les autres communautés de communes. Cette motion ne lui semble pas justifiée car la procédure à suivre serait d'aller au Tribunal administratif. M. COUSTOU ajoute que remettre en cause les

services de l'Etat revient à aller trop loin. M. GROUGEARD lui rétorque qu'il aurait dû être présent lundi soir pour voter en tant que conseiller communautaire et qu'il aurait pu alors s'exprimer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat ci-jointe.

**Vote :**

**19 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima (LARRAUFFIE Gilles), ROCH Christian, GROUGEARD Michel, MAIGNE Solange, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, CHAVET-JABOT Nelly, HARDOUIN Michel, THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MARTINS David, VIERSOU Christophe (DAGNAUD Pascal), POIRRIER Michelle.

**1 Contre :** M. COUSTOU Jean-Claude.

**3 Abstentions :** Mme et MM. ELIAS Marie-José, JOUBERT Michel, PUECH Roland.

M. JOUBERT demande quel est l'avis des grands élus. M. SYLVESTRE indique qu'il n'y a pas encore de retour.

**02. OBJET : RAPPORT SUR LE PROGRAMME RÉGIONAL DE SANTÉ**

M. SYLVESTRE présente la synthèse du rapport sur le Programme régional de santé.

*Selon lui, il répond à trois mots-clés : « sécurité – qualité – proximité » auquel il convient de rajouter un quatrième « économie ». Il ajoute que le Conseil départemental a retoqué le projet de l'ARS pour plusieurs raisons, notamment l'absence de concertation ou une approche « purement comptable » des structures sanitaires ou médico-sociales.*

*M. JOUBERT demande qui selon l'ARS va « inciter », « promouvoir » ? M. SYLVESTRE indique que par exemple pour ce qui concerne les maisons de santé, l'ARS incite à avoir un coordinateur. M. JOUBERT s'interroge sur l'absence de problématique concernant l'installation de médecins ; M. SYLVESTRE acquiesce en précisant qu'il y avait effectivement peu de choses.*

*M. ROCH précise que l'objectif est d'optimiser l'efficacité de l'offre de soins et non pas son efficacité.*

*M. SYLVESTRE renchérit : « il faut faire mieux avec moins ».*

*M. COUSTOU demande si le PRS 2018-2022 est soumis à consultation. M. SYLVESTRE précise qu'un avis doit être donné avant le 20 mai.*

*M. ROCH souligne que le danger est d'apporter des réponses techniques à un problème social.*

*M. PUECH ajoute que le personnel soignant passe quasiment plus de temps avec des machines qu'à s'occuper de l'humain.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **DE DONNER UN AVIS DÉFAVORABLE** au Programme régional de santé présenté par l'ARS.

**Vote :**

**18 Pour :** Mmes et MM. SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima (LARRAUFFIE Gilles), ROCH Christian, GROUGEARD Michel, MAIGNE Solange, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, CHAVET-JABOT Nelly, HARDOUIN Michel, THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MARTINS David, ELIAS Marie-José, POIRRIER Michelle.

**5 Abstentions :** Mme et MM. COUSTOU Jean-Claude, VIERSOU Christophe (DAGNAUD Pascal), JOUBERT Michel, PUECH Roland.

**03. OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE DE MÉDECINE DE L'HÔPITAL LOUIS CONTE DE GRAMAT**

Le Conseil municipal de Gramat, réuni le 25 avril 2018, affirme son attachement au service de Médecine de l'Hôpital de Gramat.

Ce service s'inscrit complètement dans le Programme Régional de Santé Occitanie 2018-2022, qui prône le maintien des services de proximité, la possibilité de séjours de rupture pour soulager les aidants des personnes malades et/ou âgées restant à domicile.

Il permet de faciliter l'accès direct au court séjour, principalement gériatrique, alors que les services des hôpitaux alentour ne peuvent pas toujours assumer ce rôle et que les Urgences sont surchargées.

Ce service permet, compte-tenu de la population vieillissante croissante ainsi que des besoins des résidents des EHPAD, d'éviter ainsi le recours aux services d'Urgences et leur engorgement, pour le plus grand bénéfice de la population âgée, afin de réduire le risque de déclin fonctionnel.

C'est un réel service à la population où s'allient qualité des soins et humanité des soins. Grâce à des conventions passées avec les unités de soins palliatifs, les unités de géronto-psychiatrie, les services de lutte contre la douleur, il prend complètement en charge ces patients fragilisés.

Dans une zone sous-médicalisée, c'est un facteur certain d'attractivité médicale de notre territoire rural, d'autant plus que la Maison Médicale Pluridisciplinaire est située à quelques mètres, permettant la permanence des soins et la gestion rapide des urgences. L'implication des médecins libéraux dans le fonctionnement de ce service n'a jamais laissé à désirer. C'est même, a contrario, une motivation supplémentaire pour poursuivre leur activité.

C'est donc pour l'ensemble de ces motifs que le Conseil municipal de Gramat, *à l'unanimité des voix*,

- **RÉAFFIRME** son soutien au service de Médecine de l'Hôpital Louis Conte en demandant son maintien,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour rencontrer les responsables régionaux de l'ARS Occitanie, à Montpellier.

## QUESTIONS DIVERSES

### Dangerosité de l'Avenue Louis Mazet

M. PUECH expose qu'il a failli avoir une collision en venant de Cahors car un véhicule en sens inverse croyait que la route se poursuivait vers la gare. M. SYLVESTRE lui répondit qu'il verrait ce qui est possible pour signaler le virage.

*La séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.*

Pour extrait conforme.

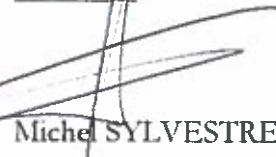
Fait à Gramat, le 30 avril 2018

La Secrétaire de séance

Le Maire



Nelly CHAVET-JABOT



Michel SYLVESTRE

*Affiché le 30 avril 2018*

